

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletins des séances de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles
<b>Herausgeber:</b>	Société Vaudoise des Sciences Naturelles
<b>Band:</b>	7 (1860-1863)
<b>Heft:</b>	49
<b>Artikel:</b>	Nouvelles application de la photographie et de l'électricité pour découvrir les voleurs nocturnes
<b>Autor:</b>	Cauderay
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-253515">https://doi.org/10.5169/seals-253515</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Nouvelle application de la photographie et de l'électricité pour découvrir les voleurs nocturnes.

Par M. CAUDERAY,  
directeur des télégraphes de l'Ouest Suisse.

(Séance du 5 juin 1861.)

Le premier appareil se compose d'une chambre obscure en fer, solidement scellée dans le mur de l'appartement ou du bureau renfermant des valeurs que l'on veut garantir des voleurs. La boîte en fer ou chambre obscure doit être percée d'ouvertures munies de lentilles et correspondant avec toutes les fenêtres et portes du bureau. Dans l'intérieur de la boîte, une feuille de papier semblable à celui que l'on emploie pour la photographie ordinaire, est disposée de manière à recevoir séparément les rayons de lumière entrant par chacune des ouvertures. Directement au-dessus de la chambre obscure, on place un appareil destiné à produire, dans un moment donné, une lumière électrique d'une certaine intensité; l'un des deux fils métalliques conduisant le fluide électrique de la pile dans cet appareil étant mis en communication avec les portes et les fenêtres, chaque fois que celles-ci seront ouvertes, le courant sera établi: une lumière éblouissante succédera tout à coup à l'obscurité pendant deux ou trois secondes, et l'image de la personne qui entre ira se peindre dans la chambre obscure, puis tout rentre dans l'obscurité. Une sonnerie, mise en mouvement par l'électricité, annoncera ce visiteur indiscret, qui, s'il n'est pas pris en flagrant délit, aura au moins eu la politesse, avant de partir, de laisser une carte de visite à la mode.

Il va sans dire qu'il faudra avoir soin, chaque matin, de couvrir l'appareil photographique avant le jour, et de ne le découvrir le soir que dans les ténèbres, afin de ne pas être obligé de renouveler le papier chaque jour.

Une seule pile pourrait également servir pour plusieurs appareils et même pour une ville entière.

